ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL
DE L'URBANISME, DE L'HBITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE
AGENCE URBAINE D'AL HOCEIMA

****

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES (CPS)

****

Relatif à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix
N°02 /2023

Ayant pour objet

Vente aux enchères des arbres, mobiliers, matériels réformés et d'article fongible de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima

Appel d'offres ouvert sur offres de prix **n°02/ 2023** (séance publique) en application des dispositions du **règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima**

Sommaire

Article 1 :	Objet de l'appel d'offres	3
Article 2 :	Maître d'ouvrage	3
Article 3 :	Consistances de l'appel d'offres et caractère de prix	3
Article 4 :	Visite des lieux	3
Article 5 :	Textes généraux	3
Article 6 :	Cautionnement provisoire	3
Article 7 :	Pièces à fournir par les concurrents	4
Article 8 :	Retrait des dossiers d'appel d'offres	4
Article 9 :	Domiciliation	4
Article 10 :	Prestations a la charge du titulaire	4
Article 11 :	Responsabilité civile	4
Article 12 :	Nature et caractères des prix	4
Article 13 :	Modalités de Paiement	4
Article 14 :	Enlèvement d'articles	5
Article 15 :	Frais de timbre et d'enregistrement	5
Article 16 :	Contentieux	5
Article 17 :	Dispositions particulières	5
Article 18 :	Bordereau des prix : détail estimatif	5
Article 19 :	Annexes	5

Royaume du Maroc
Agence Urbaine d'Al Hoceima
Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Article 1 : Objet de l'appel d'offres

La présente prestation a pour objet la vente aux enchères des arbres, mobiliers, matériels réformés et d'article fongible de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima.

Article 2 : Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage du marché qui résultera du présent appel d'offres est l'Agence Urbaine d'Al Hoceima désignée ci après par l'Administration ou AUAH, représenté par son Directeur.

Article 3 : Consistances de l'appel d'offres et caractère de prix

Le présent appel d'offres consiste à la vente aux enchères de plusieurs articles, objets et matériels réformés, selon leur nature, on peut classifier les articles objet du marché en 05 lots :

- **Lot n° 01** : Mobiliers et matériel de bureau (voir détail en annexe n° 1) ;
- **Lot n°02 :** Matériel technique et Informatique (voir détail en annexe n° 2) ;
- **Lot n°03 :** Fourniture pour matériel technique et informatique, Toner, rouleau de papier et calque (voir détail en annexe n° 3) ;
- **Lot n°0 4** : Pneus, Batteries, Ferraille (voir détail en annexe n° 4).
- **Lot n°05 :** Arbres défrichés de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima (voir détail en annexe n° 5).

Il s'agit d'un marché à prix global dans lequel un prix forfaitaire couvre l'ensemble d'articles qui font l'objet du marché

Article 4 : Visite des lieux

L'ensemble des articles objet de cet appel d'offres est entreposé pour visite tout les jours, samedi et dimanche exceptés, pendant les heures ouvrable de travail, à l'adresse suivante : Agence Urbaine d'Al Hoceima. N° 80 BV Mohamed V, Al Hoceima.

Article 5 : Textes généraux

Les obligations du titulaire du marché qui résultera du présent appel d'offres résultent du présent CPS et des documents ci-après :

1- Le règlement relatif aux marchés publics de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima.
2- Loi n° 69 -00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes.
3- Cahier des clauses Administratives Générales applicables aux marchés de travaux exécutés pour le compte de l'Etat. (C.C.A.G.T), défini par le décret n°2.99.1087 DU 29 Moharram 1421 (4 mai 2000)
4- Les textes officiels réglementant la main d'œuvres et les salaires.
5- Le Dahir n°1-85-347 du 7 Rabiaa II 1406 DU 20/12/85 portant promulgation de la loi 30-85 relative à la TVA.
6- Les Dahirs du 21 mars 1943 et 27/12/1944 en matière de législation sur les accidents de travail.

Ainsi que tout texte en rapport avec l'objet de l'appel d'offre.

Si le présent CPS déroge à une quelconque prescription des textes généraux visés ci-dessus le contractant devra se conformer aux prescriptions du présent CPS.

Article 6 : Cautionnement provisoire

Pour être valable l'offre des soumissionnaires doit obligatoirement être accompagnée d'un cautionnement provisoire fixé à **(Cinq cent Dirhams) 500,00 DHS**.

Le cautionnement doit être produit sous forme d'une caution bancaire (Les chèques ne seront pas acceptés).

Le cautionnement sera restitué après jugement de l'appel d'offres pour les soumissionnaires non retenus.

Pour le ou les soumissionnaires retenus, le remboursement aura lieu après enlèvement et paiement dans les délais prévus.

NB : Les offres ne comportant pas le cautionnement seront rejetées.

Royaume du Maroc
Agence Urbaine d'Al Hoceima
Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Article 7 : Pièces à fournir par les concurrents

1. La caution provisoire selon la forme indiquée à l'article 6 du présent CPS
2. Photocopie de la carte d'identité nationale certifiée conforme à l'originale.
3. Le présent CPS signé et cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté écrite à la main.
4. Le règlement de la consultation cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté écrite à la main.
5. Offre financière : elle doit comprendre :
    - **L'acte d'engagement** dûment rempli est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse présenter plus d'un concurrent à la fois pour le même appel d'offres.
    - **Le bordereau des prix et détail estimatif** (conformément au modèle ci-joint).
    - **Le montant de l'acte d'engagement** ainsi que le montant **du bordereau des prix** devront être **écrits en chiffres** et en **toutes lettres.**
    - **La déclaration su l'honneur** dûment rempli est signé par le concurrent ou son représentant habilité.

Article 8 : Retrait des dossiers d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau indiqué dans l'avis d'appel d'offres dès la parution de ce dernier au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres, ou télécharger du site de AUAH ou le site des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Article 9 : Domiciliation

Les notifications prévues à l'Article 17 du **CCAG-EMO** seront valablement faites au domicile élu du titulaire dans l'acte d'engagement. Dans le cas où un changement de domiciliation serait intervenu, le titulaire est tenu d'aviser l'Agence Urbaine d'Al Hoceima par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention du changement du domicile.

Article 10 : Prestations a la charge du titulaire

Le titulaire devra supporter tous les frais et charges inhérents à :

- La manutention ;
- La main d'œuvre ;
- L'évacuation hors de l'enceinte de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima.

En outre, le prestataire aura la charge de réparer tous les dégâts qui peuvent résulter des opérations de récupération des articles objets du contrat issu du présent appel d'offre.

Article 11 : Responsabilité civile

Le soumissionnaire retenu, est tenu :

A engager sa responsabilité civile quant aux dégâts qu'il peut éventuellement causer aux personnes ainsi qu'aux biens de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima

Article 12 : Nature et caractères des prix

Le présent appel d'offres ouvert est à prix forfaitaire.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de la prestation y compris tous les droits, impôts, frais généraux, faux frais et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la prestation.

Ils doivent être formulés en dirham marocain et ce conformément au bordereau des prix détail estimatif joint en annexes.

Article 13 : Modalités de Paiement

Le règlement du montant total de l'acte d'engagement se fera par le titulaire dans **les 10 jours** qui suivent l'ordre de recette du Maître d'Ouvrage. Le titulaire ne peut récupérer le matériel objet de la vente qu'après versement de la somme totale de l'acte d'engagement au compte de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima **N° 310 050 102 102 400 426 240 119** ouvert à la Trésorerie Provinciale d'Al Hoceima. A défaut, le

soumissionnaire de premier rang perd sa caution et **les articles** seront vendus au soumissionnaire dont l'offre est classée au deuxième rang.

Article 14 : Enlèvement d'articles

Le soumissionnaire s'engage à enlever à sa charge **la totalité** d'articles objet de ce marché dans les 20 jours qui suivent la date de l'ordre de recette du Maître d'Ouvrage.

Passé ce délai, l'Agence Urbaine d'Al Hoceima se réserve le droit de disposer des **articles** non enlevés et dans ce cas le cautionnement provisoire lui restera entièrement acquis de plein droit.

Article 15 : Frais de timbre et d'enregistrement

Les frais de timbres et d'enregistrement sont à la charge du titulaire qui découlera du présent appel d'offres.

Article 16 : Contentieux

Le règlement des litiges auxquels pourrait donner lieu l'exécution du présent marché sera réglé à l'amiable entre les deux parties, à défaut de quoi il sera soumis aux juridictions compétentes dans le ressort territorial de la province d'Al Hoceima

Article 17 : Dispositions particulières

Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité. **Les articles** non retirés demeurent à la propriété de l'acquéreur. Leur altération ou déperdition ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts quelle qu'en soit la cause.

Article 18 : Bordereau des prix : détail estimatif

N° Lot	Désignation	Unité	Qté.	PU HT (DH)
01	Mobiliers et matériel de bureau	Forfait	1	
02	Matériel technique et Informatique		1	
03	Fourniture pour matériel technique et informatique, Toner, rouleau de papier et calque		1	
04	Pneus, Batteries, Ferraille		1	
05	Arbres défrichés		1	
			Total HT (DH)	
			TVA (20%) (DH)	
			Total TTC (DH)	

Arrêté le présent bordereau des prix formant détail estimatif à la somme de : .....

toutes taxes comprises. (En toutes lettres)

le Directeur
de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima

Le Directeur de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima
Signé : Jamal HANAFI

Le contractant

(Signature plus la mention lu et accepté manuscrite)

Royaume du Maroc
Agence Urbaine d'Al Hoceima
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Article 19 : Annexes n°01, 02, 03, 04 et 05

Article 19-1 : Mobiliers et matériel de bureau (Annexe n° 1)

Lot n° 1	N° d'inventaire	Désignation	Qté
Mobilier et Matériel de Bureau	AUAL 23	CAISSON MOBILE A 3 TIROIRS	1
	AUAL 33, 80, 78	CHAISE VISITEUR SERIE ISO	3
	AUAL 38, 39, 40, 42	TABLE ORDINATEUR	4
	AUAL 97/A	BIBLIOTHEQUE A 2 ELEMENTS VITRE ET PORTE BATTANTE	1
	AUAL 123, 124,125, 132, 133, 134	FAUTEUIL DE DIRECTION DOSSIER HAUT SUR ROULETTES	6
	AUAL 135, 136, 137, 138	FAUTEUIL OPERATEUR DOSSIER STANDARD SUR ROULETTES	2
	AUAL 147, 152, 168	FAUTEUIL VISITEUR DOSSIER STANDARD FIXE PIETEMENT LUGE	3
	AUAL 187	ARMOIRE HAUTE METALIQUE PORTES BATTENTES H=1980*L=1200*P=450MM	1
	AUAL 197	BANQUETTE A 4 PLACE POUR SALLE D'ATTENTE	1
	AUAL 200	BANQUETTE A 3 PLACE POUR SALLE D'ATTENTE	1
	AUAL 233	TELEVISEUR NUMERIQUE 29 POUCES ECRAN PLAT AVEC TABLE	1
	AUAL 272/1/2	STORE A BANDES MANIPULATION A CORDE L=6.5M	1
	AUAL 280	STORE A BANDES MANIPULATION A CORDE	1
	AUAL 285, 288	CLIMATISEUR GOLDVISION 12000 BTU 12CHSL AVEC SUPPORT	2
	AUAL 374, 375, 379, 380, 388, 389, 396, 403	FAUTEUIL POUR TABLE DE REUNION DOSSIER STANDARD SUR PATINS	8
	AUAL 404, 405	TABLE DE COIN 600*600 mm	2
	AUAL 462, 468, 469, 471	APPAREIL TELEPHONIQUE FIXE	4
	AUAL 576, 579, 592, 598, 600, 601	OPTIPOINT 500 STANDARD	6
	AUAL 520, 521, 522, 523, 524	PORTRAIT DE S.M LE ROI MOHAMED VI GM GRAND FORMAT AVEC CADRE	5
	AUAL 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539	PORTRAIT DE S.M LE ROI MOHAMED VI MM MOYEN FORMAT AVEC CADRE	15
	AUAL 546, 547, 548	FAUTEUIL OPERATEUR DOSSIER	3
	AUAL 556, 562, 565	PORTE MANTEAUX DE LUX	3
	AUAL 665, 666, 667, 668, 670, 674	FAUTEUIL DE DIRECTION HAUT ROULETTES	6

Royaume du Maroc
Agence Urbaine d'Al Hoceima

	AUAL 683	TABLE ORDINATEUR POSTE MULTIMEDIA	1
	AUAL 701, 703, 705, 710, 713, 714, 716	BUREAU SATURN BOIS 120*80*75 + VOILE ET PIETEMENT PLEIN BOIS POIRIER	7
	AUAL 772	RETOUR BUREAU SATURN BOIT 80*80*75 + VOILE ET PIETEMENT PLIEN BOIS POIRIER	1
	AUAL 719, 721, 722, 725, 735, 914, 915, 916	CAISSON MOBILE A 3 TIROIRS	8
	AUAL 774, 775, 778, 779	SEPARATION VITREE STRUCTURE ALLU 160*40	4
	AUAL 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 862, 865, 893, 900	FAUTEUIL DE DIRECTION DOSSIER NORMAL AVEC ROULETTES	12
	AUAL 953, 954	CHAUFFE EAU ELECTRIQUE ATLANTIC	2
	AUAL 981	CHAUFFE EAU ELECTRIQUE CHAUFFOTOX	1
	AUAL 1076	DESTRUCTEUR DE PAPIER REXEL PROSYLE+	1
	AUAL 1152, 1155, 1156, 1160	Fauteuil de direction hart en tissu noir avec accoudoirs assise hauteur réglable et roulette	4
	AUAL 1246, 1248, 1250	FAUTEUIL DE DIRECTION DOSSIER NORMALE AVEC ROULETTES (COTES ET DOS SIMILI CUIR)	3

Article 19-2 : Matériel technique et Informatique (Annexe n° 2)

Lot n° 2	N° d'inventaire	Désignation	Qtté
Matériel Technique et Informatique	AUAL 808	ORDINATEUR PORTABLE 15,6"	1
	AUAL 430	SCANNER ET TRACEUR MUTIFONCTION LASER HAUT DEBIT A0+ ORDINATEUR DELL OPTILIX 740 AVEC MONITEUR 17"	1
	AUAL 475	ORDINATEUR PORTABLE HP 550 15,4"	1
	AUAL 263	ORDINATEUR PORTABLE HP INTEL DUAL CORE 2 T5600	1
	AUAL 780, 781, 782, 783, 784, 787, 788, 786, 790, 791, 792	ORDINATEUR DE BUREAU HP ELITE 7200	11
	AUAL 626, 627, 628, 629, 630, 631	ORDINATEUR HP COMPACT 8100 ELITE	6
	AUAL 477, 478, 480, 481, 482	ORDINATEUR HP COMPAQ DC 7900	5
	AUAL 634, 632	ORDINATEUR HP COMPACT 6000 PRO	2
	AUAL 870, 871, 872, 873, 874	ORDINATEUR BUREAU HP PRO 3400 SERIE	5
	AUAL 1053, 1055, 1056	ORDINATEUR DE BUREAU HP PRO 3500	3
	AUAL 472	HP STATION DE TRAVAIL XW4600	1
	AUAL 47	STATION DE TRAVAIL HPXW 8200	1
	AUAL 427	ORDINATEUR HP COMPACT 7400	1
	AUAL 609, 610	ORDINATEUR SERVEUR INTRANET	2
	AUAL 875, 878, 880, 881, 882	ECRAN H P ESSENTIAL 20'' 2011X	5

Royaume du Maroc
Agence Urbaine d'Al Hoceima
Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

	AUAL 636, 637, 638, 639, 641, 642, 643, 644, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807	ECRAN HP ESSENTIAL 20" S2031A	22
	AUAL 234/1, 235/1, 236/1, 237/1, 238/1, 239/1, 240/1, 241/1, 242/1	ECRAN HP L1706	9
	AUAL 1068, 1069	IMPRIMANTE LASERJET COULEUR PRO A3 CP 5225	2
	AUAL 53	IMPRIMANTE HP DESKJET 1280	1
	AUAL 1111	IMPRIMANTE PORTABLE CANON PIXMA IP 100	1
	AUAL 431, 432/1, 483, 484, 486,	IMPRIMANTE HP LASERJET P 2015	5
	AUAL 55, 247, 244,	IMPRIMANTE LASERJET HP 1320	3
	AUAL 426/1	IMPRIMANTE HP DESK JET 3845	1
	AUAL 328	Fax multifonction Toshiba e-studio 170f (direction)	1
	AUAL 451	DICTAPHONE NUMERIQUE PUBLICITAIRE	1
	AUAL 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509,	CLAVIER STANDARD (USB) BILINGUE (LATIN, ARABE)	10
	AUAL 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519,	SOURIS A MOULETTE OPTIQUE 2 BOUTONS	10
	AUAL 1112	IMPRIMANTE PORTABLE CANON PIXMA IP 100	1
	AUAL 296	SWITCH 8 PORTS MB PS	1
	AUAL 1071	SWITCH 8 PORTS	1
	AUAL 430	MULTIFONCTION TRACEUR, SCANNER OCE	1
	AUAL 436	VIDEOPROJECTEUR EPSON	1
	AUAL 831, 828, 820, 818, 1013, 1014,	ONDULEUR ELLIPSE 850 MAX	6
	AUAL 64	ONDULEUR ELLIPSE 750	1
	AUAL 487, 488, 489, 491, 492, 493, 494, 495, 496	ONDULEUR ELLIPSE 600	9
	AUAL 967	ONDULEUR APC SMART-UPS 2200VA	1

Royaume du Maroc
Agence Urbaine Al Hoceima
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Article 19-3 : Fourniture pour matériel technique et informatique, Toner, rouleau de papier et calque (Annexe n° 3)

Lot n° 3	N° d'inventaire	Désignation	Qtté
FOURNITURE POUR LE MATERIEL TECHNIQUE ET INFORMATIQUE, TONER, ROULEUX DE PAPIER ET CALQUE	-	ROULEAU CALQUE 92/5CM	6
	-	ROULEAU CALQUE 92/7CM	6
	-	Rouleau papier photocopie plan 1,2m NEOCOPY 240L	15
	-	Rouleau calque 1,2m d=7,5	6
	-	Rouleau calque 75/7,5cm	5
	-	Toner photocopie plan NEOCOPY 240 l	11
	-	Cartouche jet encre ENCAD cis 2 ink	49
	-	Cartouche d'impression HP N° 27 Noir	2
	-	Cartouche d'impression HP N° 28 Tricolor	3
	-	Cartouche d'impression HP N° 17 Tricolor	9
		Cartouche d'impression HP N° 78 Tricolor	7
	-	Toner TOSHIBA T-1640	10
	-	Toner Develop TN 114	14
	-	Toner Kyocera TK -410	5
		Toner Kyocera MITA CARTRIGE 360	6
	-	Toner Olivetti ALICAT 816	8
	-	Toner XEROX B	2
	-	Toner XEROX G	2
	-	Toner XEROX R	2
	-	Toner XEROX N	2
		Toner Océ B5 kit	8
		Toner HP laser jet 96 A	6
		Toner HP laser jet 10 A	4
		Toner fax TOSHIBA T-170 F	5
		Toner fax TOSHIBA IF 03	4
		Toner Olivetti 9100	6

Article 19-4 : Pneus, Batteries, Ferraille (Annexe n° 4)

Lot n° 4	Désignation	Qté
Pneus, batteries, ferraille	Pneus	36
	Batteries	06
	Ferraille	-

Royaume du Maroc
Agence Urbaine d'Al Hoceima
Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

Article 19-5 : Arbres défrichés (Annexe n° 5)

Lot n° 05 :

La présente vente consiste en la vente aux enchères des produits des arbres défrichés de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima située à la ville d'Al Hoceima. L'évacuation de leurs produits et débris sont assurés par l'acheteur et à ses frais.

Les produits des arbres objet de vente sont des produits pin d'Alep dessouchés, coupés et déposés parallèlement aux ateliers de la construction de siège de l'Agence Urbaine d'Al Hoceima.

L'acheteur évacuera ces produits et bénéficiera de la vente ou de l'exploitation de ces produits.

La quantité de bois produit par le dessouchage et la coupe de **22 arbres pin d'Alep dessouchés** est estimée à :

- **14,44 mètres cube de bois de service;**
- **03 stères de bois de feu;**
- **04 stères de bois de souche.**

L'acheteur doit faire la visite des lieux pour pouvoir estimer les produits présumés de ces arbres. Il ne peut prétendre à aucune indemnité si la quantité de bois produite est inférieure à celle estimée.

Royaume du Maroc
Agence Urbaine d'Al Hoceima
Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville